Police

Police Locale
Zone FLORENNES - WALCOURT
SECRETARIAT

Rue du couvent 23
5650 WALCOURT
Tél. 071/66.24.00
Fax 071/61.45.25
E-Mail : flowal.bj@skynet.be

AUTORISATION DE PLACER

☐ **UN CONTAINER**
☐ **UN ECHAFAUDAGE**
☐ **UN OBSTACLE**

Demandeur **Nom – Prénom** : ……
Adresse : ……
……
N° Tf – GSM : ……
Endroit précis des travaux : ……
Eventuellement croquis au verso
Durée de l'encombrement : ……

La personne désignée ci-dessus est autorisée en application de l'Art.78 de l'AR du 01/12/1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière à placer, sous son entière responsabilité, la signalisation requise pour annoncer la présence d'un container - échafaudage - obstacle sur l'accotement ou en partie sur la voie publique à l'endroit décrit dans la demande, à condition :

1. De ne pas entraver la circulation,
2. De prendre toutes les mesures utiles pour éviter les accidents,
3. De se conformer aux instructions qui lui seraient données par la police locale,
4. De laisser un passage pour piétons,
5. De ne pas faire du mortier sur la voie publique (trottoirs y compris),
6. D'éviter toutes nuisances vis-à-vis des voisins (poussières),
7. De nettoyer la chaussée à l'enlèvement du container. de l'échafaudage ou de l'obstacle,
8. D'afficher l'autorisation sur le container (ou bâtiment concerné) durant la présence du container sur la voie publique,
9. De se conformer aux prescriptions locales ci-annexées :

La signalisation sera établie conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 25/03/1977, à savoir :

- ✓ Une lampe clignotante,
- ✓ Un signal D1 (Flèche blanche dans un disque bleu) placé 1,5 m de hauteur,
- ✓ Une lisse à bandes striées obliques de couleur rouge et blanche.

La signalisation énumérée ci-dessus constitue le **minimum** indispensable, elle sera placée au coin arrière gauche de l'obstacle, à droite par rapport au sens de la circulation.

Toute infraction constatée fera l'objet d'un Procès-Verbal.
En cas de carence, les dispositions indispensables seront prises par l'administration communale aux risques, frais et périls du contrevenant.

Votre inspecteur de proximité — Le Commissaire de Police

Nom – Grade — Nom – Grade